

**CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE A OBERNAI**  
MARCHES DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES  
Procédure adaptée ouverte



**AMENAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION**

**Pouvoir adjudicateur :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE**

38, rue du Maréchal Koenig - BP85 - 67213 OBERNAI CEDEX

**Mandataire : S.E.R.S.** - 10, rue Oberlin - BP 50011 - 67080 STRASBOURG  
CEDEX - Tél. : 03.88.37.88.88 - Fax : 03.88.37.88.77 - [www.sers.eu](http://www.sers.eu)  
Représentée par Monsieur Eric FULLENWARTH, Directeur Général

Maîtrise d'œuvre : Mandataire : Cabinet JAPAC - 6, rue Andreï Sakharov -  
BP 54 - 76131 MONT SAINT AIGNAN Tél : 02.35.59.64.40 / Fax :  
02.35.60.50.20 / mail : [japac@japac.fr](mailto:japac@japac.fr)

**OBJET DES MARCHES :**

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE A OBERNAI

Marché de travaux complémentaires en vue de l'aménagement de la zone  
restauration

Lot n°10 bis - Electricité courants forts et faibles.

Lot n°11 bis - Menuiseries intérieures bois - mobiliers - signalétique

Lot n°12 bis - Plafonds suspendus - correction acoustique

Lot n°14 bis - Revêtements de sols et muraux carrelés

Lot n°16 bis - Peinture - revêtements muraux

Lot n°22 bis - Ascenseurs

**Mode de passation du marché :**

En application de l'article 27 III alinéa 3, le marché est passé selon une  
procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 28 et 40 IV 1e du  
CMP.

Les modalités de sélection des candidatures et le jugement des offres sont  
précisées dans le Règlement de consultation.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP).

Le groupement d'entreprises est autorisé. Dans ce dernier cas, la forme  
juridique du groupement attributaire devra obligatoirement être celle du  
groupement solidaire.

Les variantes ne sont pas autorisées.

**Délai d'exécution :**

Démarrage des travaux : Août 2010

Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois y compris période de préparation.

**Date limite de réception des offres : Lundi 19 juillet 2010 à 17h00**

En application des dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, les candidatures et les offres peuvent être communiquées par voie électronique.

Remise des offres sous format électronique :

La plateforme à utiliser pour la remise des offres est celle accessible depuis la rubrique « Appel d'offres » à l'adresse suivante : [www.sers.eu](http://www.sers.eu)

Remise des offres sous format papier :

Les offres seront adressées par la poste sous pli cacheté et recommandé ou remises directement contre récépissé au siège de la S.E.R.S. (Ouverture du Lundi au Jeudi 8h30-12h00 /14h – 17h30 // Vendredi 8h30 – 12h00)

Les modalités de transmission des offres (électroniques et sous format papier) sont définies dans le règlement de consultation.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Le dossier de consultation est disponible

- sous format électronique à l'adresse suivante : [www.sers.eu](http://www.sers.eu) sous la rubrique « Appel d'offres »
- sous format papier, auprès TECHNIDES - 12, rue Jean Monnet – Parc d'activité Ouest – 67201 ECKBOLSHEIM, sur demande écrite exclusivement, les frais de reprographie étant à la charge du Maître d'Ouvrage (Fax : 03.88.76.56.21)

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 avenue de la Paix – BP 1038/F – 67070 STRASBOURG Cedex – Tél : 03.88.21.23.23 – Fax : 03.88.36.44.66  
– Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article 2 de l'ordonnance n° 2009-514 du 7/5/09 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique avant la conclusion du contrat (référé précontractuel)
- soit de l'article 11 de ladite ordonnance (référé contractuel) au plus tard le 31<sup>ème</sup> jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou en l'absence de la publication de l'avis d'attribution, jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

**Renseignement d'ordre administratif :**

S.E.R.S – 10, rue Oberlin à Strasbourg – à l'attention de M. A. NEY  
Tél. : 03.88.37.88.88 - Fax : 03.88.37.88.77

**Renseignement d'ordre technique :**

JAPAC - Architectes - Tél : 02.35.59.64.40 / Fax : 02.35.60.50.20 /  
mail : [japac@japac.fr](mailto:japac@japac.fr)

par écrit exclusivement. **Date d'envoi à la publication : 30/6/2010**